

### Marché public à procédure adaptée de travaux

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)	
Pouvoir Adjudicateur	Entité représentée par Monsieur LE TORTOREC Proviseur LGT Marie Curie 16 rue Octave Gréard 14500 Vire Normandie  Tél. : 02 31 68 09 71 Fax : 02 31 68 04 60
Objet de la consultation	<b>Travaux revêtement sol et mur</b>
Procédure de consultation	Marché passé en application de l'article L 2123-1 de l'ordonnance 2018-1074 et de l'article R 2131-12 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif au code de la commande publique.
Date d'envoi de l'avis à publication	<b>05/02/2021 à 9 heures</b>
Date et heure de remise des offres	<b>20/02/2021 à 17 heures</b>

### SOMMAIRE

Article 1 : définition du marché	.....p2
Article 2 : modalité de la consultation	.....p2
Article 3 : variantes et options	.....p2
Article 4 : dossier de consultation	.....p2
Article 5 : contenu des plis	.....p3
Article 6 : modalité de remise des offres	.....p3
Article 7 : validité des offres	.....p3
Article 8 : examen des candidatures et des offres	.....p4

## **Article 1 : définition du marché**

### **1-1 Objet**

La consultation porte sur la prestation suivante :  
TRAVAUX DE REVETEMENTS SOL ET MUR

### **1-2 Type de marché**

Le marché fait l'objet d'un accord cadre avec émission de bons de commande passés en application de l'article R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique.

### **1-3 Durée du marché**

Le marché est conclu jusqu'à exécution complète de la prestation

## **Article 2 : modalité de la consultation**

### **2.-1 Procédure de consultation**

Le présent contrat est passé selon la procédure adaptée.

### **2.-2 Acceptation**

Le dossier de consultation doit être accepté sans aucune modification.

## **Article 4 : dossier de consultation**

### **4.-1 Retrait des dossiers de consultation**

Le dossier de consultation est remis aux candidats sous forme électronique : le dossier peut être téléchargé à partir de la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante : <http://mapa.aji-france.com>

### **4.-2 Pièces constitutives du dossier**

- Règlement de consultation
- Acte d'engagement
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

### **4-3 Modification du dossier et renseignements complémentaires**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles ci seront communiquées au plus tard **5** jours avant la date limite de remise des offres.

Pour obtenir tous renseignements complémentaires, les candidats doivent en faire la demande sur la plate forme au plus tard **7** jours avant la date limite de remise des offres. La réponse apportée sera communiquée à l'ensemble des candidats, au plus tard **5** jours avant la date de remise des offres.

Lycée Général et Technologique Marie Curie – 16 Rue Octave Gréard - 14504 VIRE NORMANDIE Cedex

☎ 02.31.68.09.71 – 📠: 02.31.68.12.74 – mob : 0628113489

<http://lyceemariecurie.etab.ac-caen.fr>

## Article 5 : contenu des plis

Chaque candidat devra produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes complétées en français le cas échéant, datées et signées :

### Pièces de candidatures facultatives :

- la lettre de candidature dûment complétée (DC1) ;
- la déclaration du candidat (DC2) ;

### Pièces constituant l'offre :

- un acte d'engagement ;
- les fiches techniques de chaque produit à fournir
- tout document permettant d'apprécier les offres du fournisseur, présentation de l'entreprise, de l'état du parc véhicule.

### Pièces complémentaires en cas d'attribution :

- une **attestation de vigilance** délivrée en ligne sur le site de l'Urssaf ;
- une **attestation fiscale** justifiant de la régularité de sa situation fiscale (paiement de la TVA et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés) et qui peut être obtenue :
  - en ligne via le compte fiscal (espace abonné professionnel) pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) et assujetties à la TVA ; - auprès du service des impôts via le formulaire n°3666 pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu, notamment les entrepreneurs individuels (artisan, micro-entrepreneur par exemple) ;
- un certificat attestant de la régularité de sa situation au regard de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

## Article 6 : modalité de remise des offres

Les offres des candidats devront être reçues à lycée Marie Curie au plus tard le 08/02/2021 à 17H00. Elles devront parvenir **SUR LE SITE AJI**, sous peine de nullité.

Les candidats sont invités à s'inscrire et transmettre les documents sur la plate-forme de dématérialisation à l'adresse suivante : <http://mapa.aji-france.com>

Les candidats devront respecter les modalités du code de la commande publique relatives à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics .

## Article 7 : validité des offres

Le délai de validité des offres est de 30 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## Article 8 : examen des candidatures et des offres

Avant de procéder à l'analyse des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que les pièces visées à l'article 5 sont manquantes ou incomplètes, celui-ci peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 24 heures maximum, par fax ou par mail suivi d'un envoi postal ou d'un dépôt dans le délai indiqué par le pouvoir adjudicateur.

Les candidatures qui n'ont pas qualité pour présenter une offre ou qui ne contiennent pas les pièces mentionnées sont écartées. Sont également irrecevables les candidatures dont les capacités professionnelles, techniques et financières sont jugées insuffisantes.

L'analyse de l'offre de base, puis de l'offre comportant des variantes, sera faite pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse à partir des critères d'attribution pondérés suivants :

Critères	Pondération
Critère « <b>Prix</b> » Apprécié à travers les indications portées dans le bordereau des prix unitaires et dans le détail estimatif non contractuel	<b>60 %</b>
Critère « <b>Qualité du service</b> » Apprécié à l'aide des indications portées dans le mémoire technique du candidat.	<b>40 %</b>

Une note de 0 à 10 est affectée à chaque critère. L'addition des 2 notes permet de classer les entreprises par ordre décroissant. L'offre économiquement la plus avantageuse est celle qui aura obtenu le nombre de points le plus élevé.

### Le critère « prix » :

Exemple de notation pour le critère prix (le mode de calcul étant identique pour chacun des trois critères) : offre tarifaire du candidat A : 80 ; offre tarifaire du candidat B : 115 ; offre tarifaire du candidat C : 95

Candidat	Nombre de points obtenu pour le critère prix	Détail du calcul	Pondération	Note pondérée obtenue pour le critère prix (note globale sur 20)
A	10	-	60 %	12
B	6,96	$(80/115) \times 10$	60 %	8.35
C	8,42	$(80/95) \times 10$	60 %	10.10

### Les critères « qualité du service » :

Appréciation	Signification	Nombre de points
Insuffisant	l'offre est conforme, mais le contenu ne répond pas aux attentes	2
Partiellement insuffisant	le contenu de l'offre ne répond que partiellement aux attentes	4
Suffisant	l'offre répond aux attentes minimales, mais ne présente aucun avantage particulier par rapport aux besoins	6
Bon	l'offre répond aux attentes et présente un minimum d'avantages particuliers par rapport aux besoins	8
Très intéressant	l'offre répond aux attentes avec beaucoup d'avantages particuliers par rapport aux besoins	10

